

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**F
N***25136453***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

16 OCT. 2025DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0696 988 847**

Nom

(en entier) : **Minasolve Solutions**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue Fonds Jean Pâcques, 8 - 1435 Mont-Saint-Guibert****Objet de l'acte : Démissions/Nomminations**

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 31 juillet 2025:

(...)

1. Révocation du mandat d'administrateur de M. Sameer Rupani

L'actionnaire unique de la Société décide de révoquer le mandat d'administrateur de M. Sameer Rupani avec effet immédiat.

2. Nomination de Mme. Marielle Le Maire en qualité d'administrateur

L'actionnaire unique de la Société décide de nommer Mme. Marielle Le Maire en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Sameer Rupani.

3. Pouvoirs

L'actionnaire unique décide de donner pouvoir à Cecylia Klosinska et Mr. Christophe Wantiez ainsi qu'à Me Adrien Lanotte ou à tout autre avocat du cabinet Harvest Avocats, dont les bureaux sont situés au 100 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées cidessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).